

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DES PAYS DE LA LOIRE

PROJET RÉGIONAL 2023-2027




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

Le projet régional de
l'enseignement agricole
des Pays de la Loire
PREA
2023 >> 2027



PROJET RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DES PAYS DE LA LOIRE



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service de la formation et du développement des Pays de la Loire
5, rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 Nantes cedex 2



SOMMAIRE

1. Édito.....	2
2. Bases règlementaires.....	4
3. Calendrier et méthodologie.....	4
4. Éléments de diagnostic.....	6
5. Quelle vision à 4 ans ? Quels défis à relever?.....	7
6. Orientations générales.....	8
7. Axes et objectifs opérationnels.....	9
8. Gouvernance et animation.....	15
9. Suivi et évaluation.....	16
10. Conclusion.....	18
Annexe - Siglier.....	19

1. Edito

Dans un contexte de forte évolution des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles, les défis à relever pour l'enseignement agricole sont nombreux. Riche d'une nouvelle mission, l'enseignement agricole doit aujourd'hui répondre aux enjeux du renouvellement des générations et des transitions agro-écologique et climatique.

En tant que projet stratégique pour le territoire, le plan régional de l'enseignement agricole 2023-2027 est élaboré collectivement, avec l'ensemble des partenaires. Nourri de la concertation menée auprès des apprenants ligériens sur le pacte et la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture, ce nouveau PREA renforce la dynamique de co-construction entre les acteurs tout en s'inscrivant dans la poursuite des travaux engagés les années précédentes afin de répondre aux ambitions locales en matière de formation, d'emploi et d'attractivité des métiers du vivant.

Le PREA 2023-2027 des Pays de la Loire s'articule autour de 4 axes stratégiques déclinés en 18 objectifs visant à :

- favoriser les synergies entre les acteurs de l'enseignement agricole,
- structurer une offre de formation pour répondre aux besoins,
- accompagner une offre de formation innovante et de qualité favorisant l'engagement citoyen,
- et renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole pour accroître le nombre de personnes formées.

L'ouverture du PREA à l'innovation, l'expérimentation et la création – qu'elle soit pédagogique ou fonctionnelle – vient faciliter l'appropriation et l'implication des acteurs dans ce projet collectif régional.

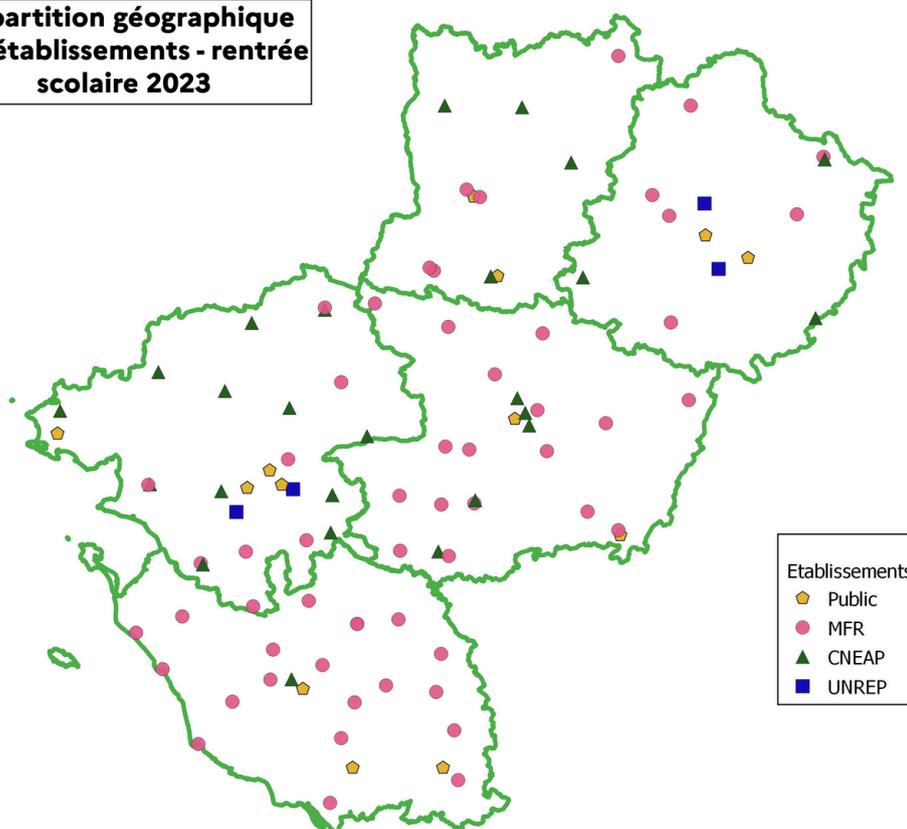


Annick BAILLE

Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire

Cartographie de l'enseignement agricole ligérien

Répartition géographique des établissements - rentrée scolaire 2023



Chiffres clés de l'Enseignement agricole de la région des Pays de la Loire (2023).

- 16 900 élèves (dont 53% d'internes), 5 500 apprentis, 800 000 heures stagiaires
- 99 sites de formation (MFR 56 ; CNEAP 27 ; UNREP 3, public 13)
- 2 200 enseignants, 1 200 personnels administratifs et techniques
- Une offre pédagogique pour tous, de la 3ème à l'ingénieur
- 200 métiers
- Taux de réussite aux examens : 89,2%
- 81,9% des sortants en activité professionnelle
- La ferme pédagogique régionale représente 800 Ha de SAU dont 22% en mode de production biologique, et plus de 50 000 m² de cultures ornementales sous abri

2. Bases réglementaires

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) est une obligation introduite dans le code rural (L811-8, L813-2, L814-5) par la loi d'orientation du 9 juillet 1999. Il vise à accompagner les politiques publiques du Ministère en charge de l'agriculture et fixe les orientations stratégiques pour la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole au service des apprenants.



Élèves se promenant dans le domaine boisé du lycée Jules Rieffel de Saint Herblain (44), ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Certaines orientations sont liées à l'enseignement agricole, d'autres sont liées aux politiques publiques mises en œuvre par les services déconcentrés de l'État et le conseil régional. Le PREA s'inscrit ainsi dans un ensemble de dispositifs qui organisent sa mise en œuvre : le 6e Schéma prévisionnel national des formations agricoles (SPNF), la Stratégie Régionale de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (SREFOP), la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agro-écologie et la thématique « enseigner à produire autrement », la réussite scolaire et la promotion sociale, le vivre ensemble, la formation des enseignants et l'ouverture internationale.

Conformément à la loi d'avenir de 2014, le schéma prévisionnel national des formations et le projet stratégique national pour l'enseignement agricole sont inscrits dans les dispositions législatives du code rural et de la pêche maritime (article L.8142). Le 6e schéma établit 11 priorités pour l'enseignement agricole.

3. Calendrier et méthodologie

L'élaboration du Projet Régional d'Enseignement Agricole 2024 – 2028 s'inscrit dans la continuité des précédents programmes. La démarche a mobilisé un groupe de travail émanant du Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA) qui a piloté les travaux d'élaboration de ce nouveau PREA animé par le Chef du Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) et son équipe.

Liste des structures ayant participé à l'élaboration du PREA

- Association Régionale des Entreprises Alimentaires en Pays de la Loire (LIGERIAA)
- CARIFOREF Pays de la Loire
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- Confédération paysanne
- Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP Pays de la Loire)
- Conseil Régional des Pays de la Loire
- Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales des Pays de la Loire
- Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Pays de la Loire (FRSEA)
- Rectorat de la région académique des Pays de la Loire
- Réseau de l'Enseignement Agricole Public des Pays de la Loire
- Service Régional de la Formation et du Développement des Pays de la Loire (SRFD)
- Syndicat des personnels de l'Enseignement Agricole Public (SNETAP-FSU)
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Calendrier

- Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA), le 17 janvier 2023 – Présentation du diagnostic du PREA 2018 - 2022 et mise en perspective avec le nouveau projet
- Comité de Pilotage, le 17 janvier 2023 - Définition de l'ambition et identification des enjeux et de la vision à 4 ans
- Atelier collaboratif d'écriture n°1, le 12 avril 2023, identification des enjeux et des freins
- Atelier collaboratif d'écriture n°2, le 17 mai 2023, définition des objectifs opérationnels
- Atelier collaboratif d'écriture n°3, le 08 juin 2023 définition des objectifs opérationnels et des actions
- Comité de Pilotage, le 05 juillet, présentation des axes, objectifs et structuration du PREA 2024 - 2028
- Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA), le 4 décembre 2023 – Présentation et validation des axes stratégiques, objectifs et ambition du PREA 2023 - 2027

4. Éléments de diagnostic

Entre 2018 et 2022 le nombre d'apprenants au sein de l'enseignement agricole a connu une augmentation sensible. Cette évolution s'explique essentiellement par un nombre conséquent d'ouvertures de classes en centre de formation d'apprentis (CFA) (loi LCAP) qui a conduit à une croissance importante du nombre d'apprentis, mais aussi par une meilleure visibilité de l'offre de formation agricole recensée dans Affelnet et Parcoursup.

D'un point de vue qualitatif, on note une forte mobilisation des partenaires dans les travaux collaboratifs (Ex : Enseigner à Produire Autrement (EPA)) : accompagnement des apprenants et des personnels (référents EPA, éco-délégués) ce qui a permis une diversité d'actions autour du vivre ensemble, de l'écologie et de la culture. Ces actions ont été valorisées via les réseaux sociaux, lors des portes ouvertes virtuelles, WebRadio, WebTV... Plus généralement, la communication a été modernisée avec la mise en place du Plan Régional de Communication qui se révèle prometteur.

De nombreux partenariats ont aussi été formalisés au cours de cette période avec les secteurs professionnels et avec l'Éducation Nationale. Cependant, l'effet COVID a contraint l'animation du PREA ainsi que son évaluation. De ce fait, sur les 38 actions initiées, peu ont abouti.

Le diagnostic du précédent PREA énonce également quelques préconisations :

- Poursuivre la mobilisation des partenaires (institutionnels, professionnels et acteurs de l'enseignement)
- Renforcer la visibilité des formations de l'Enseignement Agricole
- Encourager les bonnes pratiques pédagogiques telles que la digitalisation, l'accueil des publics particuliers ou encore la mobilité
- Améliorer la finesse des indicateurs. Travailler en amont ces indicateurs pour mieux les identifier, et préparer la méthodologie de collecte

S'il paraît évident que tous les établissements d'enseignement agricole sous l'autorité académique de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) sont intégrés

dans ce PREA, il semble nécessaire d'étendre les réflexions du PREA au-delà de ce simple périmètre et d'y intégrer les établissements de l'enseignement supérieur et d'autres établissements d'enseignement qui proposent des actions de formation préparant aux métiers du vivant.

5. Quelle vision à 4 ans ? Quels défis à relever ?

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) a pour but d'aboutir en 2028 à ce que les établissements d'enseignements agricole aient poursuivi ou mis en œuvre les évolutions suivantes pour répondre aux enjeux pointés par le diagnostic :

Pédagogie

- Conception d'une offre pédagogique qui fasse sens pour les élèves
- Positionnement de chaque élève comme un acteur du territoire
- Développement de pédagogies de groupe sans renoncer à l'ambition individuelle
- Incitation à la pluridisciplinarité dans les projets et l'organisation pédagogique

Accessibilité

- Garantie d'égalité d'accès et des chances à tous les apprenants
- Étude de dispositifs de parcours découverte des métiers du vivant
- Tissage d'un lien avec les établissements de l'Éducation Nationale
- Développement d'une culture de l'inclusion et formation des équipes à ces enjeux



Quels seront les défis à relever pour aboutir à cette vision d'avenir ?

Les défis institutionnels

- Clarifier et stabiliser l'organisation
- Définir précisément le partage des tâches, des responsabilités et des décisions
- Rendre l'organisation lisible tant pour les personnels que les apprenants et les partenaires
- Concevoir et contractualiser le nombre de projets annuels qui contribuent à la mise en œuvre des objectifs du PREA
- Améliorer l'accueil des nouveaux personnels et la lisibilité du Projet de l'enseignement agricole des Pays de la Loire

Les défis pédagogiques

- Trouver un équilibre entre le projet de l'élève et le projet de l'établissement
- Favoriser, encourager et accompagner la pratique et les projets autonomes des élèves
- Concevoir une offre « continuée » pour les élèves quittant une voie de formation ou un établissement
- Territorialiser l'offre de formation, anticiper et organiser les déplacements des élèves, au regard des pôles de compétences et des plateaux techniques affichés par les établissements d'enseignement agricole
- S'emparer des pratiques et outils de création spontanée pour les élèves, notamment numériques

6. Orientations générales

Pour la période 2023-2027, le PREA des Pays de la Loire constitue le projet stratégique de l'État en région en matière d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Afin d'assurer une bonne cohérence et une gouvernance régionale pour les 96 établissements de l'appareil de formation régional, un PREA commun à l'enseignement agricole public et privé est élaboré.

Ce projet vise à dépasser son historique et gagner en sérénité par la stabilisation de son organisation et de ses orientations.

En amont d'un plan d'action, les principes généraux qui conduisent l'élaboration du PREA sont affirmés par l'ensemble des équipes :

- Le PREA doit donner du sens et de la cohérence globale aux politiques publiques nationales et régionales et avec l'ensemble des acteurs (« il faut que tout le monde s'y retrouve »)
- Le PREA doit être un document synthétique et d'appropriation facile
- In fine le public cible du PREA reste avant tout les apprenants
- Le PREA doit être issu d'une concertation régionale qui fait consensus et qui intègre de nouveaux enjeux
- Le PREA doit créer une dynamique en interne et au niveau régional
- Le PREA doit valoriser l'implication des apprenants

- Le PREA est un outil pour répondre aux enjeux de l'enseignement agricole et des métiers auxquels il prépare
- Le PREA doit valoriser ce qui est déjà mis en œuvre dans les établissements

En tant que projet stratégique, ce PREA se définit à travers ces éléments d'orientation générale mais aussi par une ambition qui traduit une situation à faire advenir et qui est l'expression d'une vision collective :

« Conforter une stratégie régionale de l'Enseignement Agricole qui soit connue, partagée, par tous les acteurs, qui s'appuie sur des actions locales ou régionales et qui se décline à court, moyen et long terme »

Ces principes et cette ambition pourront être déclinés dans chaque projet d'établissement de la région des Pays de la Loire et guider les équipes dans le fonctionnement quotidien de leur établissement.

7. Axes et objectifs opérationnels

Le PREA 2023-2027 s'appuie sur le diagnostic du précédent PREA et se traduit par un nombre limité d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels. Il s'accompagne d'indicateurs de réalisation qui ont été discutés lors de l'élaboration du PREA et qui permettent de traduire la qualité des réponses apportées aux objectifs visés.

Le plan d'actions qui en découle ne recherche en aucune manière l'exhaustivité mais plutôt retenir des actions susceptibles d'avoir un impact conséquent sur les résultats attendus.



Élèves en TP dans la halle de technologie d'aménagement paysager, Angers Le Fresne ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Pour garantir son pragmatisme et sa mise en œuvre, les principes généraux sont développés en 4 axes stratégiques et 18 objectifs opérationnels.

Axe 1 - Un PREA qui favorise les synergies entre les acteurs de l'Enseignement Agricole

C'est un axe original et fort du PREA 2023 - 2027. Il vise à renforcer la culture du partenariat et la complémentarité des établissements dans la stratégie agricole régionale par :

- L'amélioration de l'efficience entre les acteurs de l'enseignement agricole et notamment développer le lien avec l'enseignement supérieur,
- Le renfort des partenariats avec les branches professionnelles,
- La mise en valeur de ces partenariats (conventions),
- Des échanges favorisés (mise en place d'outils collaboratifs),
- La contribution à de nouvelles synergies lorsque le contexte s'y prête que ce soit lors d'appel à projet ou des actions partagées dans le cadre du Pacte et de la Loi d'Orientation sur l'Avenir de l'Agriculture (PLOAA).

En tant qu'autorité académique, le SRFD est un élément primordial quant à la l'atteinte de ces objectifs. Il est un interlocuteur privilégié de par son rôle central dans l'animation de ces synergies.

N° de l'objectif	Intitulé de l'objectif
1.1	Renforcer le lien entre les établissements d'enseignement supérieur agricole et les établissements secondaires agricoles
1.2	Renforcer les partenariats avec les filières professionnelles
1.3	Recenser les conventions impliquant l'enseignement agricole
1.4	Mutualiser les ressources sur un espace partagé (plateformes collaboratives)
1.5	Décliner des actions issues du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole (PLOAA)
1.6	Recenser et diffuser les Appels à Projets (AMI, projets à dimension européenne, ...) et favoriser la concertation

Exemples d'actions à mener :

- Mieux connaître les établissements d'enseignement supérieur agricole,
- Identifier les poursuites d'études,
- Conduire des expérimentations en commun,
- Programmer des journées de rencontres (journées thématiques),
- Engager la construction d'un Agro Smart Campus dans la région des Pays de la Loire,
- Engager de nouvelles conventions partenariales,
- Faciliter les échanges entre les différentes familles d'enseignement et l'autorité académique,
- Recenser les outils numériques collaboratifs à disposition des établissements, former et accompagner à l'utilisation de ces outils.

Axe 2 - Un PREA qui structure une offre de formation pour répondre aux besoins des apprenants, des secteurs professionnels du territoire, des évolutions sociétales et des transitions

Cet axe a pour objet de prendre en compte les besoins des apprenants, des branches professionnelles et du territoire, pour y répondre de façon concertée et adaptée en y intégrant les évolutions sociétales et les mutations des métiers. Il vise à encourager :

- Une offre de formation tournée vers l'emploi et source d'inspiration pour les apprenants (articuler les différentes voies de formations),
- La sécurisation des parcours de formation,
- Un accompagnement et une adaptation des apports pédagogiques aux grandes transitions numériques, technologiques et écologiques notamment climatiques.

N° de l'objectif	Intitulé de l'objectif
2.1	Animer le Programme Régional « Enseigner à Produire Autrement »
2.2	Établir un diagnostic partagé en vue de raisonner l'offre de formation professionnelle, générale et technologique
2.3	Mettre en perspective de l'offre de formation ligérienne
2.4	Identifier et comprendre les causes des ruptures de parcours en vue de proposer des actions ciblées

Exemples d'actions à mener :

- Mettre en œuvre le plan « Enseigner à produire autrement » et encourager les initiatives des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie,
- Programmer des temps d'échange (Regards croisés et partagés) avec les branches professionnelles, les apprenants, les équipes pédagogiques : Quels besoins ? Quelles attentes ? Quelle stratégie régionale ?
- Mutualiser les informations issues des Conseils Locaux Emploi, Formation et Orientations Professionnelles (CLEFOP),
- Identifier les enjeux et raisonner l'offre de formation par un dialogue interne au sein des différentes familles de l'enseignement agricole et répartir cette offre de formation pour y répondre,
- Rédiger et transmettre aux établissements une note d'orientation annuelle sur l'offre de formation (3 voies de formation) déployée par les établissements d'Enseignement Agricole des Pays de la Loire (axes d'accompagnement, priorités de développement de l'offre de formation soutenues au niveau régional),
- Repérer les causes de rupture des parcours de formation et identifier les actions correctives possible,
- Faciliter la mise en œuvre des modalités d'accompagnement et solutions permettant de maintenir le lien scolaire ou le retour en formation.



Rentrée scolaire au lycée. L'internat, Lycée Nature de La Roche-sur-Yon ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Axe 3 - Un PREA qui accompagne une offre de formation innovante et de qualité favorisant l'engagement citoyen des publics formés

Cet axe doit favoriser l'accompagnement et la valorisation des initiatives locales qui illustrent l'innovation pédagogique et l'engagement citoyen des publics formés. Cette mise en lumière doit être une source d'inspiration pour d'autres structures afin d'essaimer ces expériences réussies par :

- La création de dispositifs d'accompagnement ciblés pour l'ensemble des publics rencontrant des difficultés spécifiques,
- La formation des équipes à ces besoins particuliers et à la pédagogie individualisée et innovante,
- La reconnaissance et la valorisation de l'engagement citoyen des formés notamment par le biais des « open badges »,
- Des mobilités à l'international encouragées par le développement de projets transversaux internationaux portant sur l'agro-écologie et le renouvellement de l'engagement stratégique de la région des Pays de la Loire auprès des pays d'Afrique francophone et subsaharienne. Les pistes d'amélioration chercheront à faciliter l'accès de ces stages à l'étranger aux apprenants de niveau 3 (CAPa) et ceux des baccalauréats technologiques.

N° de l'objectif	Intitulé de l'objectif
3.1	Identifier et valoriser l'innovation pédagogique
3.2	Outiller les équipes pédagogiques face à l'évolution des publics
3.3	Renforcer l'ouverture à l'international
3.4	Reconnaître « l'engagement citoyen »
3.5	Développer les « Open Badges »

Exemples d'actions à mener :

- S'emparer des ressources existantes sur le territoire pour faire monter en compétence les acteurs de l'enseignement agricole sur l'inclusion scolaire,
- Adapter les pratiques pédagogiques aux enjeux actuels,
- Promouvoir les mobilités des individus en Europe avec l'aide des agences Erasmus,
- Valoriser (rendre visible) l'engagement de toutes les parties prenantes de l'enseignement agricole,
- Accompagner les personnels et les apprenants à l'appropriation des « Open Badges » et créer un Badge régional « écocitoyenneté ».



Rentrée scolaire au lycée agricole, La Germinière ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Axe 4 - Un PREA qui renforce la visibilité et l'attractivité de l'Enseignement Agricole pour accroître le nombre de formés

In fine, cet axe doit permettre l'accroissement du nombre de personnes formées en se questionnant sur les leviers possibles pour renforcer l'attractivité vers les métiers du vivant auprès de tous les apprenants. Il prend forme grâce à :

- La promotion d'une compétence à s'orienter tout au long de sa vie en vue de faire des choix d'orientation éclairés,
- La connaissance des métiers du vivant développée à l'aide de moyens de communication partagés et coordonnés,
- La promotion des métiers exercés dans les établissements d'enseignement agricole pour faciliter les recrutements des personnels.

N° de l'objectif	Intitulé de l'objectif
4.1	Poursuivre l'animation du Plan Régional de Communication de l'Enseignement Agricole
4.2	Identifier et valoriser les métiers exercés dans les établissements de l'enseignement agricole
4.3	Créer et animer un réseau en charge de la promotion de l'Enseignement Agricole

Exemples d'actions à mener :

- Poursuivre l'animation des groupes départementaux d'animation du plan régional de communication,
- Animer le site internet « Relève le défi »,
- Faire connaître les métiers et l'offre de formation associée,
- Mutualiser les supports de communication proposés par l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole,
- Mieux coordonner la communication nationale et régionale,
- Rendre visible les initiatives des établissements de l'enseignement agricole,
- Créer et coordonner un réseau régional (espace d'échange) des référents en communication,
- Identifier les labels « Qualité » de l'éducation nationale en vue d'encourager les établissements de l'EA dans cette démarche.

8. Gouvernance et animation

Le PREA est soumis pour avis au Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA) avant d'être approuvé par la DRAAF, sous forme d'arrêté.

Un comité de pilotage (COFIL) est établi pour superviser le PREA. Ce COFIL aura pour rôle de définir pour chaque année scolaire :

- Un volume maximal de projets pouvant être portés dans de bonnes conditions et au regard des orientations prioritaires
- Une temporalité (trimestrielle, semestrielle, annuelle)
- Un calendrier balisé de dates de recueil de projets

- Un circuit de validation intégrant les acteurs techniques,
- L'engagement des porteurs de projets (établissements d'enseignement, organisations professionnelles, partenaires du secteur ou toute autre entité capable de mettre en œuvre les actions requises) sur les axes et objectifs opérationnels de leur choix pour permettre leur mise en œuvre.

Le COPIL du PREA se réunit à minima une fois par an (en amont du CREA), selon un calendrier préétabli et communiqué à tous les membres du comité de pilotage. Il est en mesure de proposer une révision ou une adaptation du PREA suite à des évolutions significatives du contexte régional ou institutionnel.

Le COPIL du PREA est composé des différents acteurs représentés au sein du CREA complétés par des entreprises des secteurs agricoles, paysagers, du service et de l'industrie agroalimentaire, des services de la formation et de l'orientation professionnelles du Conseil régional, des prescripteurs de l'emploi, etc.

De par ces modalités de pilotage, le Plan Régional de l'Enseignement Agricole bénéficiera d'une gouvernance solide et participative, favorisant ainsi le déploiement du PREA de manière cohérente et efficace.

Pour autant, l'animation du PREA s'opère avant tout au sein des équipes (de directions, pédagogiques et personnels administratifs) par le biais des projets d'établissement et par une appropriation locale des orientations régionales.

Les résultats, les bonnes pratiques et les enseignements tirés des actions entreprises sont diffusés aux parties prenantes concernées et au grand public.

9. Suivi et évaluation

Le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) aura la responsabilité d'animer le COPIL et de présenter l'état d'avancement du PREA lors des CREA.

Afin d'évaluer la progression et l'efficacité de chacune des actions ou/et objectifs opérationnel abordés, des indicateurs sont proposés. Ils offrent une visibilité sur les résultats obtenus, ce qui facilite la prise de décision et l'ajustement des actions en cours. De plus, ces indicateurs sont cruciaux pour rendre des comptes aux parties prenantes, que ce soient les autorités régionales, les partenaires, les enseignants, les élèves ou les parents.

Il s'agit ici d'indicateurs généraux qui sont à observer pour tout ou partie. Des indicateurs spécifiques à chaque fiche action seront définis et observés de manière plus régulière. Le CARIFOREF poursuivra son accompagnement sur le suivi des indicateurs.

Présentation des indicateurs par axe stratégique

Axe Stratégique	Indicateurs	Calcul/définition	Source(s)
AXE 1 : Favoriser les synergies entre les acteurs de l'enseignement agricole	Recensement des actions co-construites par les acteurs de l'enseignement agricole	Identifier les actions co-construites ou objets de travail collaboratif, leur nature et leurs perspectives. Exemple : convention signée entre 2 acteurs => partage de données ou organisation d'un évènement	Toutes les parties prenantes du PREA
AXE 2 : Structurer une offre de formation pour répondre aux besoins des apprenants, des secteurs professionnels du territoire, des évolutions sociétales et des transitions	Diagnostic de l'offre de formation	Rapprocher le nombre de sortants de formation avec les besoins en main d'œuvre des secteurs (enquête BMO Pôle emploi), la prospective métiers et qualifications 2030 (France Stratégie) + cartographie Observer les taux d'insertion et taux de poursuite d'études après une formation de l'EA Précaution : indicateurs à analyser à une maille fine (filière ou type de diplôme)	CARIFOREF, DRAAF, Pôle Emploi, France Stratégie
	Indicateur sur la diffusion de l'agro-écologie	A déterminer – identification à venir dans le cadre de l'animation du Programme Régional "Enseigner à Produire Autrement" (PREPA). Exemples : • Indicateurs de résultats qui visent à renseigner sur la transformation des systèmes de production, les changements de pratiques agricoles (surfaces en bio, qualité/santé des sols...) • Indicateurs d'impacts qui cherchent à mesurer l'évolution des performances économiques, environnementales et sociales de l'agriculture (taux d'approvisionnement en protéines végétales...)	A définir selon l'indicateur retenu
AXE 3 : Accompagner une offre de formation innovante et de qualité qui favorise l'engagement citoyen des publics formés	Nombre et nature (thématique et format) des actions	Recenser les actions contribuant à une offre de formation innovante et/ou en lien avec l'engagement citoyen. Exemple : séjour sur le Bélem dans le cadre d'un Bac pro aquaculture avec un public dys (thématique inclusion des personnes en situation de handicap et formation en milieu immersif)	Toutes les parties prenantes du PREA
	Apport qualitatif des open badges relatifs à l'engagement citoyen	Identifier les impacts de l'Open Badge sur le parcours du bénéficiaire. Périmètre : Open Badges sur l'engagement citoyen (je m'engage, je m'intéresse, je m'investis, je peux transmettre) et Service Civique, Sentinelles, SST, Délégué aux instances et Délégué élève régional.	DRAAF
AXE 4 : Renforcer la visibilité et l'attractivité de l'Enseignement Agricole pour accroître le nombre de formés	Nombre de formés	Par voie de formation Par niveau de formation / type de diplôme Par domaine de formation / filière Par zone EFOP Par sexe Par classe socio-professionnelle d'origine (parents) Champs : l'ensemble des formations relevant de l'enseignement agricole Périodicité : Annuelle	CARIFOREF + DRAAF

10. Conclusion

Le projet régional de l'enseignement agricole 2023-2027, en tant que projet stratégique, réaffirme sa volonté de contribuer pleinement au développement de l'enseignement agricole par la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans sa mise en œuvre. Il est la traduction de leur implication, tout au long des échanges qui ont conduit à la rédaction de ce PREA.

Le PREA 2023-2027 doit permettre à l'enseignement agricole ligérien de remplir pleinement son rôle au service de la politique du ministère en charge de l'agriculture. Pour cela, les actions qu'il propose ont été élaborées dans une logique d'évolution et d'adaptation permanente. Des bilans réguliers permettront de procéder chaque année aux ajustements nécessaires et de valoriser le chemin parcouru par chacun.

Ancrées sur le territoire, les actions proposées et à venir, permettent aux structures de l'enseignement agricole ligérien de mettre en lumière l'expression d'une vision collective et de contribuer à former la prochaine génération de professionnels des métiers du vivant consciente des enjeux liés aux transitions agro-écologique et climatique et capable de contribuer à des solutions durables.

Cette vision partagée, traduite dans les projets d'établissement, dessine l'avenir des établissements d'enseignement agricole à l'horizon 2028.



Lycée agricole de Laval. Dégustation de produits au SIA 2019 ©Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr

Annexe - Siglier

BCPST	Classe préparatoire Biologie, chimie, physique et sciences de la terre	loi LCAP	Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
BMO	Enquête Besoins en main d'œuvre	MFR	Maison familiale rurale
CAPa	Certificat d'aptitude professionnelle agricole	PLOAA	Pacte et loi d'orientation sur l'avenir de l'agriculture
CFA	Centre de formation d'apprentis	PREA	Projet régional de l'enseignement agricole
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens	PREPA	Programme régional Enseigner à produire autrement
CLEFOP	Comité local de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle	SAU	Surface agricole utile
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé	SPNF	Schéma prévisionnel national des formations agricoles
COFIL	Comité de pilotage	SRFD	Service régional de la formation et du développement
CREA	Comité régional de l'enseignement agricole	SREFOP	Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	SNETAP-FSU	Syndicat national de l'enseignement technique agricole public fédération syndicale unitaire
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion
EFOP	Emploi formation orientation professionnelles	UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
EPA	Enseigner à produire autrement		
FRSEA	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles		



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service de la formation et du développement des Pays de la Loire
5, rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 Nantes cedex 2

Tél. : 02 72 74 70 00

Courriel : srfd.pays-de-la-loire@educagri.fr

Mise en page : DRAAF-SRFD

Publié en septembre 2024

